

Les discours de la haine en question : Autour de quelques ouvrages récents

Questioning hate speeches: about some recents publications

Michael Rinn



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/aad/6820>

DOI : 10.4000/aad.6820

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Édition imprimée

Date de publication : 18 octobre 2022

Référence électronique

Michael Rinn, « Les discours de la haine en question : Autour de quelques ouvrages récents », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 29 | 2022, mis en ligne le 18 octobre 2022, consulté le 29 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/aad/6820> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.6820>

Ce document a été généré automatiquement le 29 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les discours de la haine en question : Autour de quelques ouvrages récents

Questioning hate speeches: about some recents publications

Michael Rinn

RÉFÉRENCE

Baider, Fabienne & Maria Constantinou (éds). 2019. « Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours », *Semen* 47

Monnier, Angeliki, Annabelle Seoane, Nicolas Hubé & Pierre Leroux (éds). 2021. « Discours de haine dans les réseaux socionumériques », *Mots* 125

Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds). 2021. *La haine en discours*, ISBN : 9782356877437

Introduction

- 1 « La haine, que la haine », répond Heinrich Mann (2021 [1933] : 30), grand écrivain allemand sur le chemin de l'exil, à la question de savoir ce qu'Adolf Hitler a apporté à sa patrie qu'il qualifiera dorénavant de « pays de haine » (2021 : 31)¹. Une dizaine d'années plus tard, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est la même explication fournie par le lieutenant de la Wehrmacht Thöne à un subalterne qui cherche à comprendre pourquoi toute la population juive présente en Union soviétique occupée par les Allemands a été exterminée. Et de préciser : « Ce n'est pas une raison impérieuse, c'est un fait » (Neitzel et Welzer 2011 : 288)². De la montée en puissance d'une idéologie raciste à la banalisation extrême de l'assassinat de femmes, d'hommes et d'enfants, en passant par la mise en place d'une politique génocidaire à l'échelle d'un État, la haine, son usage dans le langage, son emprise sur de vastes pans d'une société, son intégration

dans les faits et gestes quotidiens de soldats transformés en criminels de guerre qui, pour la plupart d'entre eux, ne sont même plus en mesure d'en prendre conscience, ne cesse d'interpeller. Comme si la haine une fois enclenchée se nourrissait d'elle-même dans une spirale de la violence toujours plus dévastatrice. Heinrich Mann diagnostiquait cette dynamique déjà dans son essai éponyme : « Ils [celles et ceux qui vivent sous son emprise] n'ont pas d'autre choix que de sombrer dans la haine pour répandre encore davantage d'effroi et haïr le reste de leur vie » (2021 : 33)³.

- 2 Cette référence historique interpelle d'autant plus que l'époque contemporaine voit partout la résurgence du phénomène avec la montée en puissance d'opinions et de croyances portées par la haine dans de nombreux domaines de nos sociétés. Des voix s'élèvent pour nous avertir du danger. Tel est notamment le cas en Allemagne où la mouvance d'extrême droite s'affirme de plus en plus auprès de l'opinion, en particulier dans les nouveaux *Länder* de l'ancienne RDA, instillant la haine de l'autre en mélangeant la nostalgie du nazisme, des « théories » d'un complot judéo-maçonnique à l'heure du Covid-19, ou encore le rejet du migrant : « À la rencontre des propagateurs radicaux, il faudrait suivre une devise simple mais souvent ignorée : il faut les prendre au mot ! » (Kraske 2021 : 142)⁴. Par ailleurs, la diffusion et l'accessibilité illimitées du conspirationnisme porté par exemple par le mouvement QAnon aux USA, du négationnisme de la Shoah, et d'autres génocides et crimes de masse, ou de simples rumeurs et fausses nouvelles sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux numériques (RSN) nourrissent la crainte non seulement d'une manipulation massive et durable de l'opinion, mais d'une déferlante de violence à l'encontre des personnes visées. Or comme le montre l'enquête menée par deux journalistes américaines, Sheera Frenkel et Cecilia Kang, auprès des collaborateurs de Facebook sur l'adoption d'une politique en matière de cybersécurité destinée à freiner, ou du moins à modérer la pratique largement répandue du *hate speech*, l'algorithme qui constitue le cœur de la plateforme est à la fois trop puissant et trop lucratif pour rompre la relation entre la liberté de parole, la transparence informative et l'attirance des internautes pour la violence (2021 : 300). Même si Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, en est parfaitement conscient : « Je suis vraiment inquiet pour notre démocratie » (2021 : 273)⁵.
- 3 Afin de saisir la phénoménologie de la haine envahissant toutes les sphères de la vie sociale, trois livraisons récentes articulant les théories de l'argumentation et de l'analyse du discours permettent d'en définir les contours, d'analyser le fonctionnement discursif, d'interpréter sa portée, mais également de soulever la question cruciale de savoir comment y faire face. Il s'agit de deux numéros thématiques des revues *Semen*, n° 47, « Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours », coordonné par Fabienne Baidier et Maria Constantinou (2019) et de *Mots*, n° 125, « Discours de haine dans les réseaux socionumériques », coordonné par Angeliki Monnier, Annabelle Seoane, Nicolas Hubé et Pierre Leroux (2021)⁶. La troisième livraison est un ouvrage collectif dirigé par Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse intitulé *La haine en discours* (2021). La richesse des travaux contenus dans ces trois volumes invite l'ensemble des Sciences humaines et sociales, mais également d'autres disciplines scientifiques à poursuivre la recherche sur l'emprise de la haine dans le discours social.

1. Définir

- 4 Dès leur notice d'introduction, les trois ouvrages pointent les carences des définitions du discours de haine élaborées par les instances nationales et internationales et les mesures que celles-ci préconisent pour les combattre efficacement. Ainsi, Lorenzi Bailly et Moïse (HD) mentionnent la position adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à la fin des années 2000 statuant qu'il s'agit d'un discours
- couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration (2021 : 11).
- 5 Cette définition du discours de haine embrasse des problématiques aussi vastes que complexes comme les idéologies scientistes (le racisme, l'antisémitisme), des troubles psychologiques comme les phobies (xénophobie, homophobie, islamophobie), le révisionnisme historique (le négationnisme de génocides, de politicides ou de crimes de masse), ou encore le fanatisme religieux (l'apologie du terrorisme). Si l'on consulte la recommandation adoptée par ce même conseil le 20 mai 2022, on ne peut que souligner le même flou définitoire, ne serait-ce que la distinction entre « premièrement les cas les plus graves de discours de haine, qui doivent être interdits par le droit pénal, deuxièmement, le discours de haine qui relève du droit civil et administratif et, enfin, les formes d'expressions offensantes ou préjudiciables qui ne sont pas suffisamment graves pour être légitimement restreintes en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, mais qui requièrent néanmoins des réponses alternatives »⁷. De surcroît, Baider et Constantinou (S47), se référant au cadre européen, notent que ce dernier ne parvient pas à inclure « toute personne qui symbolise une différence représentant ainsi une communauté exogroupe (2019 : 9) et que « des victimes de tels abus ont été ressenties comme différentes et punies pour cela pour des raisons diverses (appartenance inhabituelle, convictions ou conventionnelles, etc.) » (2019 : 10).
- 6 Pour ce qui est de la France, c'est la loi dite « Avia », au nom de la députée Laetitia Avia, promulguée le 24 juin 2020 qui retient l'attention de Lorenzi Bailly et Moïse (HD). Celle-ci établit, entre autres, une chaîne de responsabilité allant de l'internaute qui aurait l'obligation de signaler des messages à contenu « manifestement illicite » (2021 : 6) auprès des plateformes numériques à ces plateformes qui, à leur tour, auraient l'obligation auprès du législateur de supprimer des messages haineux. Or, comme le soulignent les auteures, comment tracer une frontière claire entre ce qui est perçu comme licite et illicite dans des contextes socio-historiques variables, mouvants et évolutifs et comment valider les compétences du personnel modérateur employé par les plateformes ? Face aux nombreuses lacunes des cadres légaux mis en place par les institutions internationales et nationales pour saisir le discours de haine, les auteures proposent de compléter la définition en tenant compte de sa nature spécifiquement discursive. L'approche permet d'inscrire le discours de haine dans le continuum de la violence verbale. Elles suivent ainsi les conclusions tirées du projet européen H2020 (*Partnership Against Violent Radicalization Online in the Cities*), et du groupe Draine (Haine et rupture sociale : discours et performativité) auquel elles participent⁸. Cela leur permet de retenir trois critères constitutifs du discours de haine directe : 1. la dimension discursive pathémique destinée à toucher les émotions du public visé ; 2. les

marqueurs de négation de l'altérité de la personne pointée ; 3. les formes de violence verbale visant à dénigrer ou à agresser l'identité d'autrui (2021 : 11-12).

- 7 L'inclusion du caractère discursif dans la définition de la propagation de la haine est implicitement reprise par les deux autres ouvrages. Baider et Constantinou (*Semen* 47) la complètent avec la dimension sémiotique indispensable pour une approche holistique du phénomène (2019 : 10), tandis que les coordinateurs du dossier de la revue *Mots* enrichissent le concept avec cinq traits caractéristiques : 1) Les discours de représentation préalables ayant créé des polarités clivantes, tels que l'usage de stéréotypes négatifs. 2) La conception du discours de haine comme un acte de langage dont la performativité consiste à renforcer, d'une part, le sentiment d'appartenance des uns et d'autre part, la banalisation de la haine des autres. 3) À l'ère numérique le rapport de force penche en faveur du tenant du discours de haine, en raison de la diffusion limitée et l'accessibilité instantanée. Le point 4 reprend les principaux sujets relatifs à la définition même du discours de haine, le dernier trait retenu (5) porte sur la tension intrinsèque entre discours de haine et liberté d'expression, lançant la discussion sur le rôle endossé par les politiques de modération menées par les plateformes socio-numériques. Cette problématique renvoie fondamentalement à la présence systémique de la haine dans la société, de même qu'au dicible dans un espace public donné (2021 : 10-13).
- 8 Enfin, la modélisation du discours de haine élaborée par les trois ouvrages les conduit à affiner la conception théorique de ce genre de discours en distinguant le discours de haine directe de celui de la haine indirecte (ou dissimulée). Baider et Constantinou l'appréhendent comme « toute manifestation discursive ou sémiotique pouvant de manière implicite ou masquée inciter à la haine, à la violence et/ou à l'exclusion de l'autre (2019 : 12). La section suivante permettra d'illustrer les propos d'ordre conceptuel par des cas d'étude.

2. Analyser, interpréter

2.1 Discours de haine directe, affichée, fulgurante

- 9 Plusieurs études de cas de discours de haine directe présentées dans les ouvrages analysent le fonctionnement de la force destructrice qui s'en dégage. Comme le précisent Baider et Sini (*Mots* 125), ces discours enclenchent un processus favorable à la création d'une angoisse collective ressentie par un endogroupe pour aboutir à des actions violentes exercées contre un exogroupe désigné comme responsable du trouble (2021 : 18). Cette modélisation emprunte à la pragmatique linguistique qui conçoit l'usage du langage dans sa dimension actantielle et performative. En l'occurrence, la désignation d'une personne (ou d'un groupe de personnes) en tant qu'ennemi absolu susceptible d'être annihilé s'explique par la conjonction entre discours de haine et acte violent. La discussion porte ici sur la question de savoir s'il faut entendre cette conjonction comme une relation de cause à effet, la cause étant le discours de haine conduisant potentiellement à l'acte, ce premier possédant ainsi une valeur prédictive. De nombreuses agences internationales et nationales destinées à prévenir des génocides et crimes de masse ont adoptées cette perspective, comme le *Genocide Prevention and the Responsibility to Protect* des Nations Unies⁹. Or la recherche sur les *topoi* [immigration – invasion], [immigration – maladie] et [immigration – substitution] menée par Baider et Sini (2021 : 21-30) établit une relation d'équivalence

entre discours et acte. Ainsi, savoir établir une distinction entre acte de violence psychique et physique s'avère hasardeux, car violence exercée par l'endogroupe et subie par l'exogroupe il y a. Reste à évaluer la portée autodestructrice du discours de haine touchant durablement l'endogroupe, par effet boomerang, comme l'avait déjà constaté Heinrich Mann cité au début de l'article.

- 10 Pour illustrer la force performative des discours de haine directe, prenons le travail de Mercier et Amigo (*Mots* 125) portant sur des tweets injurieux adressés à des journalistes des médias traditionnels (2021 : 73-91). L'approche met en exergue la proximité entre l'insulte et le discours haineux, les deux actes de langage interlocutifs se nourrissant d'une force émotionnelle, voire pulsionnelle, destinée à toucher l'autre dans son intégrité sociale et corporelle. Les auteurs démontrent à l'aide d'une analyse d'un corpus de tweets que les discours de haine sous-tendent, quant à eux, une stratégie propagandiste dûment planifiée par différents courants se réclamant de l'extrême droite française, dont le concept fédérateur est la « réinformation » (75). Relevant une présence massive de cette mouvance dans tous les domaines du net, les auteurs analysent comment celle-ci crie au mensonge et à la manipulation généralisée qui régnerait en maître sur les médias dits traditionnels qualifiés de « merdias » à la botte d'un État quasi-totalitaire au seul service des classes dirigeantes (83). Le discours mélange des propos injurieux, voire scatologiques (« des putains mafieuses journalopes » (*ibid.*) ou « presstitué » (88), mais aussi des termes comme islamophobie/antigauchisme (« des islamonazis gauchistes ») (*ibid.*) ou des termes antisémites (« jewrnalistes ») (85). Les auteurs concluent que l'expression de cette rage haineuse traduit sans doute la frustration de ne pas être reconnu par ces mêmes médias (86), mais vise plus profondément l'opinion dans sa façon de percevoir et construire la réalité sociale.
- 11 Un autre type de discours de haine directe fait l'objet d'une étude de Fracchiolla et Sini (HD) intitulée « La haine, c'est les autres » (2021 : 45-71). Il s'agit du cas d'une lettre ouverte diffusée sur les réseaux sociaux en 2019 signée par Patrick Jardin, un père qui a perdu sa fille dans les attentats au Bataclan le 13 novembre 2015. Elle répond sans doute au fameux message – devenu livre – qu'Antoine Leiris a adressée aux meurtriers de sa femme disparue lors des mêmes attentats : « Vous n'aurez pas ma haine » (2016). Dès l'incipit, la lettre de P. Jardin emprunte à la polémique directe, virulente et passionnée : « J'ai une haine incommensurable envers ces salopards [les terroristes] qui ont perpétré ces crimes » (2021 : 67). Malgré la tonalité agressive affichée par l'énonciateur passionné, le démonstratif montre que les destinataires potentiels ne se confondent pas avec les tueurs du Bataclan. Ce cri de haine est davantage adressé à un lecteur qui s'opposerait aux prises de positions radicales du destinataire sous emprise : « Alors oui je suis devenu islamophobe [...] et si vous n'appréciez pas mes prises de positions et surtout celles concernant l'islam, je m'en fous ! » (68). Mais les auteures recensent également des attaques *ad hominem* qui caractérisent la nature polémique du discours de haine : « Messieurs Bellatar, Muhammad, Mélenchon, Rodriguez, Martinez [...] Mesdemoiselles Diallo, Obono, Autain, de Haas, et les autres vous étiez où le 13/11/2015 ? Il ne me semble pas vous avoir beaucoup entendu !! » (71) L'auteur de la lettre, en apostrophant des responsables politiques et syndicaux, ainsi que des journalistes, valide un des critères définitoires du discours de haine, sa nature interlocutive destinée à se situer aux antipodes de l'altérité, invitant l'opinion à rallier sa cause passionnée, en l'occurrence céder aux pulsions vindicatives (*ibid.*)

- 12 L'article signé par Guellouz, Lorenzi Bailly et Rosier portant sur la cyberviolence (2021 : 129-155) permet de constater la porosité de la frontière entre discours de haine directe, affichée et véhémence, et l'expression discursive d'une haine indirecte, dissimulée, voire masquée, objet de la section suivante. Mais tout d'abord, les auteures prennent une position tranchante dans le débat sur la spécificité du discours de haine dans l'espace virtuel du Net : « La violence verbale, qu'elle soit proférée dans le cadre du "en ligne" ou du "hors ligne" a sûrement les mêmes effets : blesser, humilier, rabaisser, intimider, en bref, toucher l'autre » (131). Cela rappelle la nature rhétorique du discours de haine, et son inscription dans le registre pathémique. Suivant le modèle des Anciens, le fait de vouloir toucher le public des destinataires par des arguments empruntés au *pathos* doit être entendu au sens abstrait (interpeller le public par des idées [déplaisantes]), mais également au sens concret et matériel (soulever des réactions corporelles par des émotions positives ou négatives) (Rinn 2008). Comme le précisent très justement les auteures, si l'espace virtuel prive les interactants d'un face-à-face physique, il n'en est pas moins polysémiotique en raison de son architecture, des images fixes ou animées, du son, mais également des émoticônes, des *GIFs* ou de la ponctuation.
- 13 L'étude menée par Guellouz, Lorenzi Bailly et Rosier établit une précieuse typologie des pratiques pathémiques de la haine (137-138), car elle ne permet pas seulement de distinguer une gradation progressive des intensités émotionnelles investies dans le discours de haine pointant directement autrui, mais également de percevoir une frontière mouvante, parfois difficile à tracer et très épineuse à définir par le législateur, avec le discours de haine indirecte, en apparence moins agressif. Dans le premier cas de figure, celui de l'usage de la haine directe, la gradation part du *bullying* qui réfère au harcèlement (scolaire, sexuel, moral) largement répandu sur les RSN, au *doxing* qui consiste à révéler les données personnelles d'un individu pour inciter à lui porter des menaces physiques, en passant par le *bashing* appréhendé comme le dénigrement collectif de la personne visée, ou encore le *flaming* largement répandu sur les campus universitaires américains. On entend par là le fait de poster sur les RSN des commentaires insultants et hostiles avec l'intention de déclencher un conflit avec une personne visée ou avec un exogroupe. À ce sujet, Simon Ridely (*Mots*) démontre dans son article « Les discours de haine et l'université : des *flame wars* à l'*alt-right* » (2021 : 93-108) la relation paradoxale entre la régulation de la liberté d'expression sous le sceau de la théorie critique de la « race » et l'émergence au sein même des universités nord-américaines d'une pratique du discours de haine. Or, cette gradation qui part d'une force faible de l'usage de la haine dans le discours (d'une mise en cause morale) au degré fort (à la menace de l'intégrité corporelle), ne permet nullement d'anticiper sur l'effet perlocutoire réel soulevé par l'acte de langage haineux. Les blessures psychiques et physiques causées par le harcèlement sont à l'origine de nombreuses campagnes de prévention, dont celle du gouvernement français intitulée *Arrêtons les violences*¹⁰. Pour ce qui concerne les discours de haine indirecte recensés dans la typologie de Guellouz, Lorenzi Bailly et Rosier (2021 : 138), il s'agit d'abord du *trollage*, entendu comme une participation d'un internaute à un RSN qui, prétextant des intentions pseudo-sincères, vise à perturber le bon fonctionnement d'un groupe de discussion, voire déclencher un conflit en son sein. Une seconde stratégie discursive usant de la haine indirecte consiste à dénigrer ou rabaisser une femme en raison de son comportement sexuel prétendument inapproprié. Il s'agit ici du *slut-shaming*. Les auteures constatent que ce type de violence verbale dissimulée risque d'échapper

aisément à la reconnaissance en tant que discours de haine, non seulement aux équipes de modérateurs des plateformes numériques, mais également au législateur (139). Comme le montrera la section suivante, savoir anticiper les dangers soulevés par les effets perlocutoires des discours de haine indirecte reste tout aussi indécidable.

2.2 Discours de haine indirecte, dissimulée, détournée

- 14 Plusieurs travaux de recherche sur l'usage de la haine indirecte relèvent cette pratique discursive complexe. Lorenzi Bailly et Guellouz mettent d'abord en place le cadre théorique pour développer leur sujet, « Homophobie et discours de haine dissimulée sur Twitter : celui qui voulait une poupée pour Noël » (*Semen* 2019 : 43-57). S'appuyant, entre autres, sur des concepts sociolinguistiques pour établir les fondements idéologiques des discours en circulation (Heller 2002), interactionnels (Kerbrat-Orrechioni 2005), pragmatiques (Austin 1962, Searle 1969), argumentatifs (Amossy 2015), ainsi que sociologiques avec la théorie des faces d'E. Goffmann (1973), elles définissent les tweets homophobes comme « un discours dont les caractéristiques linguistiques rendent compte d'une aversion, d'un rejet, plus largement d'attitudes discursives hostiles envers l'homosexualité » (48). Compte tenu de la mise en circulation des tweets haineux sur les RSN, les auteures précisent que « le contexte en ligne est susceptible de favoriser les échanges violents ce qui confère aux actes de langage menaçants une spécificité discursive » (50).
- 15 Le cas d'étude choisi dans l'article porte sur les réactions homophobes suscitées par un simple tweet envoyé en décembre 2016 par Guillaume Champeau, journaliste français, constatant que son fils de quatre ans à l'époque n'avait pas osé demander une poupée comme cadeau, car celle-ci se trouvait sur les pages roses du catalogue de Noël, couleur traditionnellement réservée aux filles (44). Le journaliste s'étonne ainsi de la pérennité du stéréotype de genre. C'est précisément en réaction à cette prise de position qu'il devient le destinataire de tweets haineux : « J'aurai honte aussi a (sic !) sa place » (52). Adoptant le point de vue du garçon pour renforcer l'opposition genrée, le destinataire dissimule le reproche adressé à G. Champeau. D'autres messages usent de l'ironie pour laisser ouvertes les modalités interprétatives, tout en manifestant une hostilité de fond : « n'oublie pas la couronne de princesse pour lui » (53). Enfin, l'article relève une autre formule haineuse visant à banaliser la violence en la retournant contre Champeau : « tu donnes le baton (sic !) pour te faire battre, encourageant la théorie du genre et du ni homme ni femme » (54). En recourant aux théories du genre, réduites ici à l'effacement des binarités entre les sexes, le père du petit garçon aurait lui-même encouragé les réactions violentes dont il est victime.
- 16 Quant au travail de Vernet et Määttä (*Mots* 2021 : 35-50), il sollicite l'approche austinienne des actes de langage constatifs à visée descriptive dans le discours homophobe pour expliquer sa nature performative dissimulée. L'analyse du discours porte sur l'émission télévisée *Homophobie : stop à la vague de haine!* diffusée à la télévision française le 11 janvier 2019 et mise en ligne sur YouTube une semaine plus tard. C'est cette dernière qui a retenu l'attention des auteurs, car elle a suscité de nombreux commentaires de la part des utilisateurs de la plateforme. En raison du système de filtrage mis en place par la plateforme, parvenant à effacer bon nombre de manifestations ouvertement homophobes, les auteurs mettent en exergue le rôle endossé par les énoncés constatifs dans le discours de haine indirecte. On le sait, ces énoncés puisent leur force illocutoire en attribuant une valeur aléthique à la réalité

construite par l'énonciateur. C'est l'instance locutrice qui crée la conjonction entre acte de langage et matérialité du monde. Prenons la citation suivante tirée du corpus : « Je suis contre l'homosexualité. C'est contre la nature » (42). L'affirmation du « je » énonciateur est diluée dans un principe présenté comme une loi naturelle, cette dernière faisant office de garant d'un consensus préétabli sous forme de *topos* discursif. Cependant, les auteurs de l'article s'accordent sur le fait qu'il paraît difficile de qualifier ce type de discours de manifestation d'une haine avérée. Et de préciser que cette dernière s'affiche davantage dans leur corpus lorsque les internautes manifestent des sentiments de dégoût à l'encontre de l'homosexualité : « je trouve sa (sic !) horrible a (sic !) à vomir » (45). Je note en passant que les nombreuses fautes d'orthographe recensées dans ces messages marquent, justement, l'énonciateur sous emprise, la manifestation d'une passion authentique étant perçue comme l'expression d'une colère juste. Enfin, les auteurs identifient une troisième tournure destinée à légitimer la posture oratoire adoptée par le destinataire : « C'est mon strict droit d'être écœurée par telle ou telle pratique » (46). En effet, en affichant ouvertement son émotion, cette affirmation vise à légitimer l'homophobie en l'intégrant dans le concert des opinions générales. Cette recherche parvient ainsi à définir trois étapes dans la construction argumentative du discours homophobe (47). La première consiste à l'inscrire dans le cadre de la véracité d'une réalité présentée comme consensuelle. La deuxième étape consiste à dévoiler ouvertement ses émotions, affichant l'authenticité de l'être véritablement passionné. Enfin, la revendication d'une opinion légitime qualifie l'ultime étape de la procédure de banalisation de la haine de l'autre, cachée derrière une échelle de valeurs communément validée.

- 17 L'article de Camille Bouzereau (*Semen* 2019 : 59-76) confirme la thèse de la banalisation du rejet de l'autre. L'étude porte sur le continuum des néologismes utilisés par les Le Pen père et fille, visant à renommer de façon implicitement haineuse une personne, un exogroupe ou une réalité sociale donnée. Observons l'usage du sigle « RPS » qui résulte d'une agglutination entre le nom des deux partis français traditionnels *Les Républicains* (centre droite) et le *Parti Socialiste* (centre gauche) dans un discours de Marine Le Pen tenu le 10 décembre 2015 : « Avec le PS et l'UMP, nous avons affaire à deux clans d'une même mafia politique qui s'appelle l'UMPS et avec le changement de nom en les Républicains s'appellent aujourd'hui RPS » (66). L'identité de l'image sonore entre le néologisme « RPS » et une maladie virale, l'herpès, répond à une ancienne stratégie injurieuse qui consiste à associer l'ennemi désigné à un fléau aussi polymorphe que menaçant, responsable de tous les maux. Si l'équation opposant = ennemi = maladie s'apparente à une procédure discursive de haine dissimulée, il faut se demander si le mot-composé « immigration-invasion » mis en circulation par Jean-Marie Le Pen depuis les années 2000 n'incite pas davantage à la haine directe envers toute personne en situation d'immigration en France, sous couvert des relents complotistes anciens véhiculés par l'extrême droite, actualisés depuis par la « thèse » dite du « grand remplacement ». C'est la question soulevée par les auteurs à la lecture d'un discours tenu par Jean-Marie Le Pen en 2001 : « Les partis de la Bande à Quatre sont convenus d'appliquer les consignes du B'Mai Brith¹¹ pour bâillonner le Front National, avocat du peuple et voix de la Nation. [...] À la vérité, tout cela ne vise qu'à interdire au peuple français d'entendre les vérités relatives à L'IMMIGRATION-INVASION » (68). Le fait de juxtaposer le terme « immigration » à celui d'« invasion » brandit le spectre d'une menace inéluctable qui planerait sur la population française vouée à la disparition. Cela d'autant plus que le terme « invasion » renvoie

implicitement aux barbares qui ont fait chuter la Rome antique, fleuron de la civilisation occidentale.

- 18 Cédant à son penchant antisémite, Le Pen désigne une force maléfique responsable de tous les malheurs qui planent sur la nation française : le complot juif. Or cette stratégie de mise en relation de cause à effet paraît tellement usée que l'on peut l'interpréter comme une volonté de banaliser ce principe du mal, pour davantage inciter – mais par voie détournée – à la haine du migrant. L'auteur de l'article conclut que les néologismes dont font usage les Le Pen depuis plusieurs décennies ne cessent de jouer sur la frontière de la légalité, incitant à la haine dissimulée envers tel ou tel exogroupe.

3. Faire face

3.1 Contre-discours de haine

- 19 Plusieurs travaux soulèvent la question de savoir comment répondre à l'emprise du discours de haine, dont celui de Renáta Varga (*Semen* 2019 : 103-119). L'article étudie le concept de contre-discours de haine qui s'attaque frontalement au discours de la peur des immigrants et du rejet de toute altérité tenu par le pouvoir hongrois du premier ministre Viktor Orbán. En adoptant une stratégie de communication fondée sur une argumentation par l'absurde, ironique, voire humoristique, le parti d'opposition *Chien à deux Queues* (MKKP) a lancé trois campagnes d'affichage en 2017 qui composent le corpus. Le procédé contre-discursif passe par des détournements ludiques du slogan originel du gouvernement stipulant d'arrêter Bruxelles. Tout en adoptant le même style graphique, les affiches de MKKP réclamaient : « Arrêtons Bruxelles ! Elle envoie de l'argent » ou « Arrêtons Vienne ! Elle est beaucoup plus proche » (111). Par ailleurs, l'auteure analyse le cas de figure du retournement par l'absurde de la propagande du régime en organisant en avril 2017 une « *Illiberal pride* ». Lors de cette manifestation anti-gouvernementale, les participants ont défilé en parodiant le mode soviétique au cri de « à bas la liberté d'expression », « à bas l'éducation » ou encore « nous exigeons de la démagogie », ciblant directement les électeurs qui continuent à soutenir massivement le parti Fidesz-Union civique hongroise de V. Orbán (107). Ainsi, l'ironie et la dérision nourrissent une culture de contestation malmenée dans un pays à la dérive autoritaire. La violence symbolique qui s'en dégage vise à garder vivant un esprit de pluralité auprès des sympathisants et des adversaires.
- 20 L'article de Renaut et Ascone, « Contre-discours au discours de haine djihadiste : de l'expression de la conflictualité à la fabrique du doute » (*Semen* 2019 : 77-99) analyse la complexité du discours d'opposition. Défini par les auteures comme « un discours de combat contre ce qui a été dit ailleurs, le contre-discours organise ainsi une relation sociale de conflictualité » (78). L'exemple choisi porte sur le site du gouvernement français *Stop djihadisme*¹² et sur les deux clips produits par le Service d'Information du Gouvernement (SIG) auquel le site donne accès : *Ils te disent* et *Toujours le choix*. L'objectif de ces clips consiste à faire parade aux messages de haine que les groupes terroristes adressent à un public tenté de rallier leur cause. Ce qui interpelle les auteures, c'est la prise en charge du contre-discours par l'État français, alors que le concept même de ce type de discours est de faire face à un pouvoir hégémonique, comme l'exemple hongrois vient de le démontrer. En l'occurrence, le SIG emprunte à une mise en scène comparable aux films de propagande de Daesh pour proposer un contre-modèle d'affrontement avec un ennemi déclaré de la *res publica* française. On pourrait déduire

que ce renversement de la logique d'opposition traduit la faiblesse dans laquelle se trouve la France dans la période post-attentats du 13 novembre 2015. Dans tous les cas, les auteures notent que les clips empruntent à la polémique qui instaure un rapport de force entre moi (les miens) et toi (les tiens), dispositif conflictuel radical qui renvoie à la guerre antique de la Cité grecque contre les barbares (81).

- 21 Par ailleurs, l'article relève une deuxième pratique du contre-discours davantage problématique dans ce cadre d'analyse : le discours mémoriel appréhendé comme contre-discours implicite¹³. Ce dernier est situé dans le cadre conceptuel de l'*agôn* qui obéit à une forme de compétition entre les partis engagés dans un contentieux, davantage que dans un conflit guerrier. L'objectif du discours mémoriel consiste à éviter le danger d'une guerre civile, ce que l'article cherche à démontrer en analysant les portraits des victimes des attentats publiés dans le journal *Le Monde* aux lendemains des 13 et 14 novembre 2015. Selon les auteures, le journalisme commémoratif vise à forger une représentation autre, différente de celle du discours djihadiste. La première se caractérise par le refus de toute violence verbale, en valorisant une vision de la France républicaine incarnée par les victimes (*ibid.*) pour appeler à un ralliement derrière un projet commun de vie en société (88-89). L'énoncé interpellatif implicite du discours journalistique mémoriel et nécrologique cherche ainsi à renforcer l'unité nationale rappelant le fameux « vivre ensemble » de l'époque. Or l'intégration d'éloges funèbres non institutionnels dans le cadre du contre-discours, même qualifiés d'implicites, me paraît problématique. La raison en est la dissymétrie fondamentale avec le discours de haine directe tenu par les terroristes islamistes. Comment vouloir opposer (indirectement) des opposants qui ne le sont pas car les uns (Daesh) cherchent à anéantir celles et ceux que les autres (les journalistes du *Monde*) pleurent ?

3.2 Discours alternatifs

- 22 C'est dans le travail sur le discours homophobe que Claudine Moïse et Claire Hugonnier théorisent le concept de témoignage comme discours alternatif (*Semen* 2019 : 123-134). Pour faire face aux discours de haine et aux contre-discours qui empruntent tous des deux à la polémique qui les conduit à un face à face à la fois mortifère et stérile, du moins pour le bien commun, les auteures sollicitent le genre du témoignage en raison de sa force illocutoire différente. En effet, le témoin transmet l'expérience, souvent traumatique, d'un vécu authentique, attestant à la fois sa présence physique, corporelle sur les lieux des faits relatés, mais également celle de la tierce personne, celle qui en écoutant fait émerger le témoignage. Ce dernier s'inscrit ainsi dans l'intimité émotionnelle et sensible des interactants, donnant lieu à un espace de parole commun partagé pour apporter à la société « une autre vision du monde » (124). En analysant un corpus de récits de génocide, j'ai développé ailleurs (Rinn 2015 : 2) la thèse selon laquelle le témoin, dans la rencontre avec la tierce personne, parvient à traduire son savoir survivre en un savoir être. Ainsi, il contribue à promouvoir un projet de société post-traumatique, par la validation de nouvelles règles éthiques (Moïse et Hugonnier 2019 : 124). L'analyse du corpus de témoignages de l'association *Le Refuge* accueillant de jeunes personnes homosexuelles permet aux auteures de conclure que « pour convaincre, le témoignage, à l'image du genre qu'il incarne et comme discours alternatif, doit exprimer une vérité concrète et des émotions objectives, toucher son auditoire, se distancier du discours de haine homophobe » (125). C'est précisément par cette prise de distance que le témoignage échappe à la relation d'opposition

caractéristique de la polémique, donnant accès à une vision du monde sans « procédé de catégorisation, d'essentialisation, ni utilisation de stéréotypes, d'insultes qui exercerait une mise à distance de l'autre homophobe » (134).

3.3 Discours politiquement corrects

- 23 Enfin, le dernier exemple destiné à faire face au discours de haine est relevé dans l'article de Simo Määttä, Christina Romain et Lorella Sini (2021 : 101-128). Perçu à l'origine comme une pratique sociale positive dans la culture politique nord-américaine à la fin du 18^e siècle, mais décrié depuis comme étant liberticide, le politiquement correct « permet de contourner le vocabulaire visant le mépris, la blessure ou a discrimination de groupes ou de minorités (101-102). L'article analyse la complexité de cette procédure de contournement des discours de haine, visant leur atténuation, leur neutralisation, et même leur évitement. La première étude menée porte sur la traduction en anglais américain d'un roman de Mehdi Charef intitulé *Le Thé au harem d'Archi Ahmed* (1988) en vogue dans les cours de littérature francophone aux USA, mais contenant des passages susceptibles de heurter des étudiants. Les auteurs soulèvent le problème du polissage du vocabulaire populaire et vulgaire des banlieues françaises de l'époque jugé inacceptable par les traducteurs (ou l'éditeur ?) américains (104-111).
- 24 Une autre question soulevée par le discours politiquement correct est de savoir s'il est de l'ordre de la langue de bois, ou si au contraire il favorise le franc-parler, ou les deux à la fois. Cela s'explique par le fait que l'expression trouve des emplois différents dans le contexte français, la rapprochant souvent de la langue de bois, plus ancienne, pour qualifier les discours lénifiant de régimes autoritaires. Cependant, les auteurs notent également l'usage plus récent donné au langage politiquement correct au sens d'un parler édulcorant, manipulateur, voire hypocrite. Pour ne citer qu'un exemple analysé dans l'article, on se souvient de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur en 2005, promettre de libérer les habitants de la banlieue d'Argenteuil d'une jeunesse qualifiée de « bande de racailles » (113-120). Sarkozy croit devoir s'affranchir du discours traditionnellement modérateur d'homme et de femme d'État qui serait muselé, voire censuré – selon les critiques conservatrices ou populistes – par le politiquement correct (116).
- 25 Cette analyse conduit les auteurs à mettre en exergue une problématique qui me paraît d'une importance primordiale pour faire face aux discours de haine : la mise en place, la validation et la pratique des règles de politesse dans la société : « Si la politesse neutralise “les langues de vipère“, elle émousse aussi les tensions haineuses en préservant les images positives que l'on montre de soi et que l'on perçoit de l'autre » (121). Cela leur permet d'établir une conjonction entre le discours politiquement correct et la politesse : « Nous pouvons donc envisager le politiquement correct dans sa dimension relationnelle (coopération vs conflit), une dimension qui permet à celles et ceux qui entameraient un dialogue de mieux coopérer, de mieux s'entendre. Si le politiquement correct se traduit par le ménagement des faces (la politesse), la politesse peut alors, de ce fait, amoindrir l'effet menaçant de ces faces » (*ibid.*).

Conclusion

- 26 Dans leur notice de conclusion, Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse (HD) retracent en grandes lignes le vaste domaine de recherche auquel les trois livraisons qui font l'objet de cette *review* ont donné accès (2021 : 181-185). Elles rappellent qu'au cœur des discours de haine se trouve l'usage des passions négatives (181). Ainsi, l'analyse du fonctionnement argumentatif du *pathos* visant à toucher l'opinion par les émotions s'avère indispensable afin de théoriser l'intégration de la composante discursive dans la définition de la haine mise en circulation dans l'espace public et privé. Car il y va de la vie en société : « le discours de haine nie l'altérité dans des formes d'essentialisation, d'exclusion, de destruction, voire d'anéantissement » (183). Les auteures rappellent par ailleurs la complexité à la fois conceptuelle, mais aussi juridique du discours de haine dissimulé, empruntant aux procédés rhétoriques comme l'ironie, l'humour ou le sarcasme, difficiles à mesurer en termes de contenus haineux, mais non moins performant dans sa façon d'instiller le rejet de l'autre.
- 27 Une autre question largement discutée dans les trois ouvrages consiste à savoir comment anticiper, contrôler, modérer, voire écarter le danger de l'incitation à la haine, à la violence corporelle. De toute évidence, cette question – potentiellement liberticide – interpelle tous les acteurs sociaux, des appareils sécuritaires de l'État aux équipes de modérateurs de plateformes numériques (Brenet et Brenet 2022), en passant par les citoyennes et les citoyens dans leur façon de jouir et d'assumer le libre arbitre.
- 28 En ce qui concerne de la manière de faire face à la déferlante de haine, la position adoptée par Lorenzi Bailly et Moïse interpelle : « Rien ne saurait justifier un discours de haine, même sous forme de réplique en Loi du Talion, discours de haine contre discours de haine ». L'approche discursive prend ainsi une tournure critique au sens de la *Critical Discourse Analysis* (CDA) de Norman Fairclough (2010 : 7)), engageant à la fois la communauté scientifique et la société à laquelle elle s'adresse *in fine*.
- 29 Et les auteures de conclure : « [M]ême en opposition, rien d'un point de vue démocratique et humaniste, ne peut donner sens à la haine mise en discours. Sinueux, voire incertain, le travail d'expiation et de transfiguration de la haine devrait s'inscrire dans un dépassement de soi à travers des discours alternatifs, transmission de l'ineffable, comme le témoignage, la création artistique ou l'humour quand il n'est pas vexatoire » (2021 : 184-185).
- 30 S'ouvrent ainsi de riches perspectives de recherche dont je me propose d'esquisser pour finir quelques pistes. Pour mieux comprendre la relation entre discours de haine et acte de violence mortifère, il faut intégrer le concept d'*Analyse du cadre référentiel* (ma traduction pour *Referenzrahmenanalyse*) élaboré par Harald Welzer, sociopsychologue, et Sönke Neitzel, historien (2011 : 16-46). Il s'agit d'un concept bien plus précis que la notion de contexte, aussi flou qu'essentiel pour l'analyse du discours. À l'aide de ce concept les deux chercheurs allemands parviennent à situer les faits, gestes, croyances et dires des acteurs sociaux dans leur cadre socio-historique global. Ainsi, leur ouvrage démontre que l'intégration – voire l'incorporation – de la haine ordinaire banalise les crimes les plus abjects, comme l'indique le passage cité au début de cette *review*.
- 31 Une autre perspective consiste à poursuivre et approfondir la recherche sur le fonctionnement pathémique des discours alternatifs, non seulement pour faire face, mais aussi pour esquisser des voies de sortie de la haine. Comme je l'ai suggéré dans

- Témoignages sous influence. La vérité du sensible* (2015), la modélisation de l'argumentation par le *pathos* à laquelle emprunte le témoin définit les limites du dicible et de l'acceptable, mais également celles du partageable émotionnellement, donc matériellement, physiquement. C'est bien cette double signification du sensible qui conduit à une nouvelle optique sur le monde, donnant lieu à des discours alternatifs.
- 32 Par ailleurs, plusieurs travaux mentionnent la nature polysémiotique du discours de haine sans emprunter à un cadre théorique mis en place depuis un moment, notamment dans le monde anglo-saxon sous le nom de *multimodality*. En fait, il s'agit d'une piste de recherche prometteuse, car la question centrale de la performativité des discours de haine et des possibilités d'y faire face est intimement liée à la conjonction simultanée de plusieurs systèmes sémiotiques, tels que le son, les images iconiques fixes et animées, l'architecture graphique d'une page web, sans parler de la sémiotité spécifique du discours verbal. Dans un article sur l'argumentation, la persuasion et la manipulation des sites négationnistes, j'ai conçu un modèle intégré d'une analyse rhétorique multimodale qui soulève la problématique, mais qu'il faudra approfondir (Rinn 2014).
- 33 Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse (2021 : 184) indiquent une autre perspective qui reste largement en retrait dans les trois volumes : la création artistique, ou du moins la prise en charge de l'esthétique qui contribue largement à la force de persuasion des discours de haine. Dans mon analyse de la propagande haineuse de *Daesh* (Rinn 2019), j'ai interrogé la conjonction du sublime abject mis en scène dans des vidéos mais aussi dans le discours verbal, avec le *pathos* agressif caractéristique de l'expression de la violence extrême du groupe terroriste. Et de conclure que le hors cadre argumentatif qui caractérise ce type de discours ne permet nullement à lui seul d'analyser et d'interpréter la force illocutoire dévastatrice de la propagande terroriste. Ainsi la mise en relation de concepts et de traditions critiques différents contribuera à élaborer des modèles analytiques novateurs dans le domaine des discours de haine.
- 34 Enfin, la lecture des nombreux articles qui composent les trois ouvrages conduit à lancer un appel en faveur d'une large ouverture à la fois interdisciplinaire et interculturelle de ce champ de recherche. En effet, pour mieux saisir la phénoménologie de la haine en discours qui menace toutes les sociétés et cultures, il paraît indispensable d'engager un dialogue avec les juristes qui se préoccupent des questions du cadre légal qui détermine la diffusion du discours de haine au niveau national et international, avec les ingénieurs informaticiens qui créent les algorithmes de filtrage (Brenet et Brenet 2022), avec les équipes de modérateurs des différentes plateformes numériques, avec des personnels des services de renseignements en charge de la cybersécurité.
- 35 Cela pour garder vivante « notre commune humanité » (Lorenzi Bally, Määttä et Romain, 2021 : 185) qui ne peut être qu'en validant le principe dialogique du « Je et Tu » affirmé par le philosophe Martin Buber (1923).

BIBLIOGRAPHIE

- Baider, Fabienne & Maria Constantinou (éds). 2019. « Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours », *Semen* 47 [En ligne] <https://journals.openedition.org/semen/12275>
- Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds). 2021. *La Haine en discours* (Lormont : Le bord de l'eau)
- Monnier, Angeliki, Annabelle Seoane, Nicolas Hubé & Pierre Leroux. 2021. « Discours de haine dans les réseaux socionumériques », *Mots* 125 [En ligne] <https://doi.org/10.4000/mots.27783>
- Amossy, Ruth. 2010. *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale* (Paris : PUF)
- Austin, John L. 1962. *How To Do Things With Words* (Oxford : Oxford U. P.)
- Baider, Fabienne & Maria Constantinou. 2019 : « Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours. Définition, pratiques et propositions », *Semen* 47, 9-22
- Baider, Fabienne & Lorella Sini. 2021. « Le complotisme “transnational” et le discours de haine : le cas de Chypre et de l'Italie », *Mots* 125, 15-34
- Brenet, Lucie & Thierry Brenet. 2022. *Cyberspace et cyberattaque*. (La Plaine Saint-Denis : Afnor)
- Buber, Martin. 1996 [1923]. *Je et Tu*, trad. Geneviève Banquis, préf. Gabriel Marcel & Gaston Bachelard (Paris : Aubier-Montaigne)
- Bouzereau, Camille. 2019. « Le néologisme lepénien : un marqueur discursif de haine dissimulée », *Semen* 47, 59-76
- Conseil de l'Europe, Comité d'experts pour la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), 2022 : « Le Conseil de l'Europe adopte la Recommandation sur la lutte contre le discours de haine » [En ligne] <https://www.coe.int/fr/web/committee-on-combatting-hate-speech/-/the-council-of-europe-adopted-the-recommendation-on-combating-hate-speech> (consulté le 2 août 2022)
- Fairclough, Norman. 1995. *Critical Discourse Analysis. The Critical Study of Language* (London & New York : Routledge)
- Fracchiolla, Béatrice & Lorella Sini. 2021. « La Haine, c'est les autres ! », Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds), *La Haine en discours* (Lormont : Le bord de l'eau), 45-71
- Frenkel, Sheera & Cecilia Kang. 2021. *An Ugly Truth. Inside Facebook's Battle for Domination* (London : The Bridge Street Press)
- Goffman, Erving. 1973. *La Mise en scène de la vie quotidienne* (Paris : Minuit)
- Guellouz, Mariem, Nolwenn Lorenzi Bailly & Laurence Rosier. 2021. « Quand la haine tisse sa toile », Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds), *La Haine en discours* (Lormont : Le bord de l'eau), 129 – 155
- Heller, Monica. 2002. *Éléments d'une sociolinguistique critique* (Paris : Didier)
- Leiris, Antoine. 2016. *Vous n'aurez pas ma haine* (Paris : Gallimard)

- Lorenzi Bailly, Nolwenn et Mariem Guellouz. 2019. « Homophobie et discours de haine dissimulée sur Twitter : celui qui voulait une poupée pour Noël », *Semen* 47, 43-57
- Lorenzi Bailly, Nolwenn & Moïse, Claudine. 2021. « Introduction », Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds), *La Haine en discours* (Lormont : Le bord de l'eau), 5-14
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 2005. *Le Discours en interaction* (Paris : Colin)
- Kraske, Michael. 2021. *Tatworte. Denn Afd & Co. meinen, was sie sagen* (Berlin : Ullstein)
- Mann, Heinrich. 2021 [1933] : *La Haine* (Göttingen : Liwi)
- Määttä, Simo, K., Christina Romain & Lorella Sini 2021. « Quand le “politiquement correct” (dé-)masque la haine », Lorenzi Bailly, Nolwenn & Claudine Moïse (éds), *La Haine en discours* (Lormont : Le bord de l'eau), 101-128
- Nations Unies, 2011 : *Genocide Prevention and the Responsibility to Protect* [En ligne] <http://scm.oas.org/pdfs/2011/CP27734T.pdf>, consulté le 4 août 2022
- Neitzel, Sönke & Harald Welzer. 2011 : *Soldaten. Protokolle vom Kämpfen, Töten und Sterben* (Frankfurt a.M. : Fischer)
- Mercier, Araud & Laura Amigo. 2021. « Tweets injurieux et haineux contre les journalistes et les “merdias” », *Mots* 125, 73-91
- Moïse, Claudine & Claire Hugonnier. 2019. « Discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif », *Semen* 47, 121-136
- Monnier, Angeliki, Annabelle Seoane, Nicolas Hubé & Pierre Leroux. 2021. « Discours de haine dans les réseaux sociaux », *Mots* 125, 9-14
- Renaut, Laurène & Laura Ascone, Laura. 2019. « Contre-discours au discours de haine djihadiste : de l'expression de la conflictualité à la fabrique du doute », *Semen* 47 [En ligne] <https://journals.openedition.org/semen/12504>
- Ridley, Simon, 2021. « Les discours de haine et l'université : des *flame wars* à l'*alt-right* », *Mots* 125, 93-108
- Rinn, Michael. 2008. *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue*. (Rennes : PUR)
- Rinn, Michael. 2014. « Argumentation, Persuasion and Manipulation on Revisionist Websites. A Multimodal Rhetorical Analysis, Arianna Maiorani & Christine Christie (éds). *Multimodal Epistemologies. Towards an Integrated Framework* (London & New York : Routledge), 145-158
- Rinn, Michael. 2015. *Témoignages sous influence. La vérité du sensible*. (Québec : PUL)
- Rinn, Michael. 2019. « The Sublime in Hate Propaganda on the Internet : A Critical Discourse Analysis », *REDIS Revista de Estudos do Discurso* 8, 142-154
- Searle, John. 1969. *Les Actes de langage : essai philosophique du langage* (Paris : Hermann)
- Varga, Renáta. 2019. « L'humour contre la politique de la peur. La stratégie du parti hongrois du Chien à Deux Queues », *Semen* 47, 103-119
- Vernet, Samuel & Simon K. Määttä. 2021. « Modalité syntaxiques et argumentatives du discours homophobes en ligne : chroniques de la haine ordinaire », *Mots* 125, 35-50

NOTES

1. (Notre trad.) Frère aîné de Thomas, Heinrich Mann (1871-1950), auteur du *Professeur Unrat* (1905) ou du *Sujet de l'Empereur* (1918), a été expulsé de l'Académie des Arts de Prusse en 1933 après l'avènement au pouvoir du parti national-socialiste en Allemagne. La même année il a émigré en France, puis aux Etats-Unis, publiant à Amsterdam un essai intitulé *La Haine*. Dans cet ouvrage, il s'interroge sur les causes et les conséquences de l'emprise de la haine sur la société allemande du début des années 1930.
2. (Notre trad.) La conversation de ces deux soldats allemands a été enregistrée à leur insu par les services secrets britanniques en 1944 dans un camp de prisonniers allemands situé en Grande Bretagne.
3. (Notre trad.) Texte original : *So bleibt ihnen nur übrig, weiter zu verfolgen, noch mehr Schrecken zu verbreiten und lebenslang zu hassen.*
4. (Notre trad.) Texte original : *Eine ebenso simple und regelmässig missachtete Regel im Umgang mit radikalen Scharfmachern sollte lauten : Nehmt sie beim Wort !*
5. (Notre trad.) Texte original : *I'm really afraid for our democracy.*
6. Dans la suite de cette *review*, et afin de faciliter la lecture, je me propose de me référer à ces trois ouvrages de la manière suivante : *Semen*, n°47 (S47), *Mots*, n°125 (M125) et *La Haine en discours* (HD).
7. <https://www.coe.int/fr/web/committee-on-combating-hate-speech/-/the-council-of-europe-adopted-the-recommendation-on-combating-hate-speech> (consulté le 2 août 2022).
8. <https://groupedraine.github.io>, consulté le 2 août 2022
9. (<http://scm.oas.org/pdfs/2011/CP27734T.pdf> (consulté le 4 août 2022)
10. <https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/harcelements>, consulté le 5 août 2022
11. Il s'agit de l'ordre indépendant du B'nai B'rith (en hébreu : « Les fils de l'Alliance »), la plus ancienne organisation d'entraide juive toujours en activité au monde fondée à New York en 1843. La référence s'inscrit dans l'univers complotiste et antisémite de l'extrême droite française.
12. <https://www.gouvernement.fr/actualite/stop-djihadisme-contre-le-djihadisme-tous-vigilants-et-tous-acteurs>, consulté le 5 août 2022
13. Quant au troisième type de contre-discours relevé dans l'article (92-96), il convient de le placer davantage dans la section suivante, s'agissant du témoignage des repentis terroristes, le témoignage étant constitutif du discours alternatif.

AUTEURS

MICHAEL RINN

Université de Bretagne Occidentale